



**MOISSON**  
QUÉBEC

# **Vous achetez, Prémoulé et Tafisa redonnent**

**1 commande de portes\* = 25 repas**



\*Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025,  
certaines conditions s'appliquent.

Tournesol

TFL PM774  
HPL T774(PM)

Bleu Acier

TFL PM778  
HPL T778(PM)

Terrarossa

TFL PM780  
HPL T780(PM)

Feuille de Saugé

TFL PM779  
HPL T779(PM)

 **prémoulé**

 **TAFISA®**

# Mise en contexte

## Objectif de la campagne

La précarité alimentaire est une réalité qui touche de plus en plus de Québécois. Chaque mois, 2.9 millions de personnes dans la province ont recours à des banques alimentaires pour subvenir à leurs besoins. Le nombre de demandeurs continue d'augmenter, ce qui témoigne de la situation difficile à laquelle de nombreuses familles font face. Face à cette réalité grandissante, il est plus que jamais essentiel de donner au suivant et de participer à la solidarité collective.

C'est dans cette optique que **Prémoulé et Tafisa** s'unissent pour lancer une campagne visant à apporter un soutien concret aux personnes dans le besoin.

Pour chaque commande de portes Lummia réalisée dans les couleurs sélectionnées de la collection, une portion des profits sera remise à Moisson Québec, une organisation de premier plan qui lutte contre l'insécurité alimentaire. Concrètement, chaque commande contribuera à financer l'équivalent de 25 repas pour ceux qui en ont le plus besoin, soit la remise de 5\$.



## Partenaires

Cette initiative est portée par deux entreprises leaders dans leurs secteurs respectifs, Prémoulé et Tafisa.



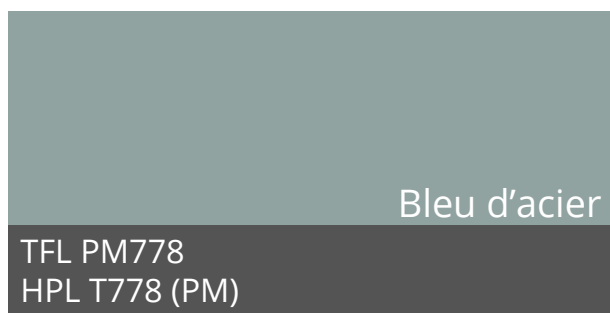
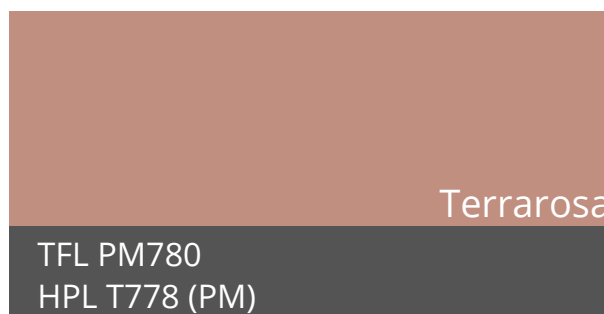
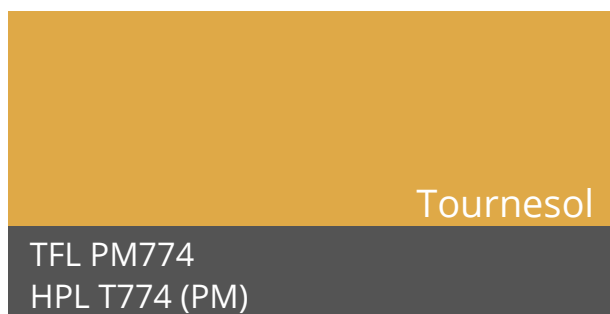
Prémoulé se positionne comme le leader nord-américain dans la fabrication de comptoirs, portes d'armoires, accessoires et composants de qualité supérieure destinés à l'industrie de l'armoire de cuisine et de l'ameublement intérieur. Depuis sa fondation, Prémoulé s'engage à offrir des produits d'exception tout en soutenant des initiatives qui ont un impact positif sur la communauté.



Établie à Lac-Mégantic depuis 1992, Tafisa se démarque par son engagement envers la qualité, l'innovation et l'environnement. Elle offre une large gamme de couleurs contemporaines et de textures aux technologies novatrices. L'entreprise investit continuellement chaque année pour améliorer son excellence opérationnelle, mais aussi pour s'assurer que tous les processus de fabrication respectent les normes les plus strictes en matière d'industrie, de formation, de production et d'environnement. Ses panneaux décoratifs, stratifiés et moulures sont la solution idéale pour concrétiser vos projets.

## Description de la campagne

La campagne consiste en une collaboration entre Prémoulé et Tafisa pour promouvoir la collection Lummia, une gamme de portes d'armoires et de composantes fabriquées avec des panneaux de haute qualité. Les couleurs sélectionnées de cette collection, qui seront au cœur de la campagne, sont les suivantes :



Pour chaque commande de portes réalisées dans l'une de ces couleurs, Prémoulé et Tafisa s'engagent à reverser l'équivalent de 25 repas à Moisson Québec (ou 5\$ en dons), une organisation qui soutient les communautés en situation de précarité alimentaire.

## Durée de la Campagne

La campagne débutera le 1er janvier 2025 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2025, offrant ainsi une année entière de solidarité et de soutien aux personnes dans le besoin.



# Conditions de participation

## Critères d'éligibilité

Pour participer à la campagne, les commandes admissibles doivent répondre aux critères suivants :

- 1) Les commandes doivent être passées entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 auprès de Prémoulé Inc.
- 2) Quantité minimale de portes : Un minimum de 10 (dix) ou 25 pieds carrés de portes d'armoires doit être inclus dans chaque commande pour qu'elle soit admissible à la campagne.
- 3) Les portes d'armoires doivent être commandées parmi les couleurs sélectionnées de la collection Lummia: Tournesol, Bleu Acier, Terrarossa, ou Feuille de Saugé.

## Exclusion

Commandes inférieures à 10 portes : Toute commande contenant moins de 10 portes d'armoires ne pourra pas participer au programme et sera exclue de l'initiative.



# Mécanismes de campagne

## Montant des profits remis

Pour chaque commande participante effectuée auprès de Prémoulé Inc., un montant en argent sera remis à Moisson Québec. Ce montant (5\$) sera équivalent à 25 repas par commande, basé sur l'information fournie par Moisson Québec sur son site Internet. Le montant total sera remis de façon distincte par Prémoulé et Tafisa, à Moisson Québec. La somme des dons seront remis de façon trimestrielle et le nombre de repas total officiel sera affiché à la fin de la campagne sur les plateformes médiatiques respectives de Prémoulé et de Tafisa.

## Objectif de la collecte

L'objectif principal de cette campagne est de remettre le plus grand nombre possible de profits à Moisson Québec, afin d'aider un maximum de personnes en situation de précarité financière à travers la province. Chaque commande participe à cet effort collectif, et nous espérons que la générosité de nos clients permettra de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes dans le besoin.



# Communications

## Publicité et promotion

La campagne sera activement promue et affichée sur les plateformes de médias sociaux des entreprises participantes : Tafisa, Prémoulé, et Moisson Québec. Cela inclut les principaux réseaux sociaux tels que LinkedIn, Instagram, Facebook, ainsi que par l'intermédiaire d'infolettres envoyées à leurs abonnés. Les messages publicitaires et promotionnels mettront en avant la campagne et encourageront les clients à participer en commandant des portes d'armoires dans les couleurs sélectionnées de la collection Lummia. Des mises à jour ponctuelles sur l'évolution de la campagne seront également faites.

## Respect de la vie privée

Prémoulé et Tafisa s'engagent à respecter la confidentialité et la sécurité des données personnelles des participants à cette campagne. Toutes les informations récoltées au cours de la campagne seront gérées avec la plus grande rigueur, conformément aux lois en vigueur en matière de protection de la vie privée et des données personnelles. Aucune donnée personnelle ne sera partagée avec des tiers sans le consentement explicite des participants, et celles-ci seront utilisées uniquement dans le cadre de cette campagne, pour assurer son bon déroulement et pour informer les participants des résultats obtenus.

# Responsabilité des parties

## Prémoulé et Tafisa

a) Fourniture des produits : Prémoulé et Tafisa s'engagent à fournir des portes d'armoires dans les couleurs sélectionnées de la collection Lummia, conformément aux spécifications et aux quantités demandées par les clients. Ils veilleront à ce que les produits soient conformes aux standards de qualité et respectent les délais de livraison prévus.

b) Gestion des ventes : Prémoulé et Tafisa auront la responsabilité de la gestion des ventes, y compris le traitement des commandes, la facturation, et la livraison des produits aux clients. Ils devront également informer les clients sur la promotion en cours, en détaillant les couleurs éligibles, les conditions de l'offre, ainsi que le processus de remise de fonds en faveur de Moisson Québec.

c) Suivi des profits et remise des dons : Prémoulé et Tafisa assureront le suivi des ventes éligibles et calculeront les dons à remettre à Moisson Québec. Les dons seront effectués de façon trimestrielle selon les ventes réalisées.





## **Moisson Québec**

a) Disposition des dons : Moisson Québec aura la responsabilité de recevoir les dons provenant de la campagne et de les utiliser à des fins alimentaires. Ils se chargeront de distribuer les repas aux personnes et familles dans le besoin, conformément à leurs processus internes.

# **Cas de force majeure**

La force majeure est définie comme tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties, qui empêche l'exécution totale ou partielle de leurs obligations. Les événements suivants peuvent constituer des cas de force majeure :

- Catastrophes naturelles (tempêtes, inondations, tremblements de terre, etc.)
- Pandémies ou crises sanitaires mondiales (telles que la COVID-19)
- Conflits armés, guerres, ou actes de terrorisme
- Grèves ou conflits de travail affectant directement l'exécution des obligations contractuelles
- Interruption majeure des transports ou des services logistiques

## **Obligation des parties en cas de force majeure**

- Prémoulé et Tafisa

En cas de force majeure, Prémoulé et Tafisa devront informer Moisson Québec dans les plus brefs délais de toute situation susceptible de retarder ou d'empêcher l'exécution de la campagne. Ils mettront en place un plan pour minimiser les impacts, dans la mesure du possible.

- Suspension ou modification de la campagne

Si la situation de force majeure dure plus de 30 jours consécutifs, les parties se réuniront pour discuter des options disponibles, y compris la possibilité de suspendre temporairement la campagne ou de la modifier afin de s'adapter aux nouvelles circonstances.

## **Répartition des responsabilités**

Les parties reconnaissent que ni Prémoulé, ni Tafisa, ni Moisson Québec ne pourront être tenus responsables de l'incapacité de remplir leurs obligations en raison d'un cas de force majeure. Toutefois, chacune des parties s'engage à collaborer et à faire des efforts raisonnables pour limiter l'impact d'une telle situation.



# Conditions légales

## Respect des lois locales, provinciales et fédérales

La campagne de remise de fonds à Moisson Québec sera menée dans le strict respect de toutes les législations applicables aux activités commerciales et philanthropiques au Québec et au Canada. Cela inclut les lois régissant les dons charitables, les taxes et autres obligations fiscales, ainsi que les règlements spécifiques à la vente de biens de consommation.

## Dons et fiscalité

La remise de fonds au profit de Moisson Québec sera considérée comme un don, et en conséquence, Prémoulé et Tafisa veilleront à ce que cette campagne respecte toutes les exigences fiscales en vigueur. Cela inclut les obligations en matière de déclaration de dons et de remise de fonds, ainsi que la conformité avec les lois fédérales et provinciales concernant les avantages fiscaux liés aux dons.

- Dons en argent : Si des dons en argent sont effectués directement à Moisson Québec par Prémoulé et Tafisa ou par d'autres parties, ceux-ci devront respecter les règles fiscales liées aux dons de bienfaisance, y compris les critères de recevabilité et de déductions fiscales pour les donateurs.
- Certificats de dons : Moisson Québec fournira des reçus fiscaux officiels aux parties prenantes, le cas échéant, selon les normes prévues par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ces reçus pourront être utilisés par les donateurs pour leurs déductions fiscales.

## **Taxes et TVA**

Les ventes de portes d'armoires dans le cadre de cette campagne seront soumises aux taxes applicables, telles que la taxe de vente provinciale (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS), conformément aux exigences fiscales.

Prémoulé et Tafisa sont responsables de la collecte et de la remise des taxes appropriées auprès des autorités fiscales locales et fédérales pour toutes les ventes réalisées pendant la campagne. Les montants associés aux dons ne seront pas calculés en prenant en compte ces taxes, puisque les dons remis sont en fonction des commandes admissibles.

## **Réglementation sur les campagnes promotionnelles**

La campagne sera conforme à toutes les réglementations en matière de marketing et de promotion des ventes, y compris celles qui régissent la publicité et les promotions commerciales.

Prémoulé et Tafisa s'assureront que la campagne ne viole aucune loi relative à la protection des consommateurs, aux pratiques commerciales déloyales ou à la publicité mensongère.

- Transparence : Les clients seront clairement informés de la nature de l'initiative, des produits concernés, du montant des dons effectués pour chaque achat et des bénéficiaires des dons. Toutes les communications devront être transparentes et conformes aux exigences de la Loi sur la protection du consommateur.



## **Conformité avec les Normes de Charité**

a) Qualification de Moisson Québec : Moisson Québec est une organisation de bienfaisance dûment enregistrée et conforme à toutes les exigences de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en matière de statut d'organisme de bienfaisance. Cela permet à l'organisation de recevoir des dons en nature et en argent, ainsi que de délivrer des reçus fiscaux aux donateurs, conformément aux exigences fédérales.

b) Utilisation des fonds collectés : Tous les fonds collectés via cette campagne seront utilisés exclusivement pour financer la mission de Moisson Québec, à savoir la distribution de repas aux personnes en situation d'insécurité alimentaire. Moisson Québec s'engage à respecter les règles de l'ARC concernant l'utilisation des fonds de bienfaisance, veillant à ce qu'ils soient alloués aux fins prévues.

## **Audits**

- Suivi et Transparence : Prémoulé et Tafisa s'engagent à fournir des rapports de ventes. Ces rapports seront partagés avec Moisson Québec pour assurer une transparence totale sur les fonds collectés.
- Conformité et audit : Moisson Québec pourra auditer les transactions liées à cette campagne afin de vérifier que les fonds ont bien été utilisés conformément à l'objectif prévu, conformément à ses obligations en matière de gouvernance et de conformité aux réglementations fédérales et provinciales.

# Modification des règlements

## Révision et amendement des règles

Les règles et conditions de la campagne peuvent être modifiées ou amendées à tout moment durant la période de la campagne, en fonction des besoins opérationnels ou en réponse à des circonstances imprévues.

- Processus de modification

Si des modifications ou des ajustements sont nécessaires, Prémoulé et Tafisa s'engagent à notifier les participants dans les plus brefs délais. Ces modifications pourraient concerner, entre autres, les produits éligibles, la durée de la campagne, le montant des dons, ou toute autre condition spécifique liée à la campagne.

- Modes d'information des participants

Les modifications seront communiquées de manière claire et transparente à tous les participants, en utilisant les moyens de communication suivants:



1) Infolettre : Tous les clients inscrits à notre base de données recevront une infolettre détaillant les modifications apportées aux règles de la campagne.

2) Médias sociaux : Les modifications seront également publiées sur nos plateformes de médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, etc.), afin d'assurer une large diffusion de l'information.

3) Site web : Le site officiel de Prémoulé et celui de Tafisa seront mis à jour avec les nouvelles conditions et règles modifiées, de manière à ce que les participants puissent consulter les informations les plus récentes.

# **Annulation de la campagne**

## **A) Force majeure**

Comme stipulé dans la section "Cas de Force Majeure", en cas d'événements imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, tels que des catastrophes naturelles, des crises sanitaires mondiales, ou des troubles sociaux, la campagne pourra être suspendue ou annulée. Dans ce cas, Prémoulé et Tafisa s'engagent à informer les participants de la suspension de la campagne dans les plus brefs délais.



## **b) Non-respect des obligations légales ou réglementaires**

Si des modifications légales ou réglementaires rendent la campagne non conforme à la législation en vigueur (par exemple, des changements dans les lois fiscales ou commerciales), ou si la campagne est jugée non conforme par une autorité compétente, Prémoulé et Tafisa se réservent le droit d'annuler ou de suspendre la campagne. Cela inclut des exigences imprévues en matière de fiscalité, de dons ou d'autres réglementations.

## **c) Incapacité de fournir les produits ou services**

Si, pour des raisons indépendantes de la volonté de Prémoulé et Tafisa, telles que des problèmes de production ou de logistique, il devient impossible de fournir les portes d'armoires dans les couleurs sélectionnées, la campagne pourrait être suspendue.

## **d) Autres circonstances exceptionnelles**

En cas de circonstances exceptionnelles qui empêchent la bonne exécution de la campagne (par exemple, une perte de partenariat avec Moisson Québec ou des troubles internes majeurs), Prémoulé et Tafisa se réservent le droit de suspendre ou d'annuler la campagne.



# Procédure de suspension

En cas d'annulation ou de suspension de la campagne, Prémoulé et Tafisa s'engagent à :

- Informer les participants :

La suspension ou l'annulation de la campagne sera communiquée à tous les participants via les canaux de communication mentionnés (infolettres, médias sociaux, site web).

## Résiliation en cas de non-respect des termes :

Prémoulé et Tafisa se réservent également le droit d'annuler ou de suspendre la campagne si des pratiques commerciales déloyales sont identifiées, telles que des tentatives de fraude ou de manipulation des conditions de la campagne.



# Procédure de suspension

## Règlement des différends

En cas de conflit, de désaccord ou de litige entre les parties (Prémoulé, Tafisa et Moisson Québec) relatif à la campagne de remise de fonds ou à l'interprétation des présentes conditions, les parties s'engagent à résoudre le différend par un processus structuré et amiable avant d'engager toute procédure judiciaire.

### a) Médiation :

Tout différend sera, dans un premier temps, soumis à une médiation. La médiation est un processus informel où un médiateur neutre et qualifié aide les parties à parvenir à un accord. Le médiateur sera choisi d'un commun accord entre les parties.

### b) Arbitrage :

Si la médiation échoue ou si les parties ne parviennent pas à un accord dans le délai imparti, le différend sera soumis à l'arbitrage.

### c) Coûts :

Les frais liés à la médiation et à l'arbitrage seront partagés équitablement entre les parties, sauf si l'arbitre en décide autrement.

# Dispositions finales

## Validité des Règlements

Les règlements de cette campagne sont valides et applicables pendant toute la durée de la campagne, telle qu'indiquée dans les communications officielles et les supports marketing. La campagne commencera le 1er janvier 2025 et prendra fin le 31 décembre 2025, conformément aux conditions prévues.

Les règlements peuvent être modifiés en fonction des circonstances ou des évolutions de la législation, comme spécifié dans la section "Modification des Règlements". Les règles modifiées seront appliquées à partir de leur publication ou notification aux participants.

## Acceptation des Règlements

La participation à la campagne implique l'acceptation totale et sans réserve des termes et conditions établis dans le présent règlement.

- En effectuant un achat de produits dans le cadre de la campagne ou en s'inscrivant à cette initiative, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance des règles et s'engage à les respecter.
- L'acceptation des conditions est considérée comme automatique et ne nécessite pas d'action supplémentaire de la part des participants.

## Divisibilité

Si, pour une raison quelconque, une ou plusieurs des clauses de ce règlement sont jugées invalides, illégales, ou inapplicables par un tribunal compétent ou une autorité régulatrice, les autres clauses demeureront en vigueur et pleinement applicables.

